

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 15 avril 2024

Date de la convocation : 02/04/2024
Date d'affichage de la convocation : 02/04/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Présents : 26
Représentés : 02
Votants : 28

Délibération n°

2024_D_037

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.**

Etaient présents : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Gérard ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Jean-Michel POTS, Gérard VAN MELCKEBEKE, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Laurence LUIS-LEON, Eloïse SOYER, Sonia PREHOUBERT, Mikaël MATIGNON, Laura SERON-HABERLAND, Kylan GORIT, Hubert PROT, Karine CRAVIC, Claire ADAM, Christie DEZERT, Gilles FOUILLADE, Nathalie HINFRAY.

Absents ayant donné procuration : Mme Sylvie VELUT pouvoir à M. Gérard TRUTAT, M. Timothée BRASSET pouvoir à Mme Claire ADAM.

Absente : Cécile PETIT

Secrétaire de séance : Monsieur Reynald CARLOT

Objet de la délibération : COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu la délibération n° 2021_14 du 12 mai 2021 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu l'avis des membres de la Commission des Finances réunie le 08 avril 2024 ;

Vu la délibération n° 2024_D_031 du 15 avril 2024 portant adoption du compte financier unique 2024 de la Commune Nouvelle AIX-VILLEMAUR-PALIS ;

Vu la délibération n° 2024_D_035 du 15 avril 2024 portant affectation du résultat de clôture de l'année 2023 sur le budget primitif 2024 de la Commune Nouvelle AIX-VILLEMAUR-PALIS ;

Vu le projet de budget primitif 2024 présenté ;

Madame le Maire précise que la commune nouvelle d'AIX-VILLEMAUR-PALIS est passée sous la strate des 3 500 habitants au 1er janvier 2024 et propose de maintenir la comptabilité développée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Pour la section de fonctionnement : 0 voix contre, 0 abstention et 28 voix,
- Pour la section d'investissement : 7 voix contre, 0 abstention et 21 voix.

► **MAINTIEN** la comptabilité développée à compter du 1er janvier 2024.

► **ADOpte** le budget primitif 2024 de la Commune Nouvelle AIX-VILLEMAUR-PALIS en équilibre réel :

Section de Fonctionnement	4 284 598,00 €
Section d'Investissement	1 956 370,00 €

↳ **DIT** que les crédits sont votés comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire, Séverine DELSERT-BROQUET.

